



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
*Agence nationale de la sécurité
des systèmes d'information
CERTA*

Paris, le 18 août 2003
N° CERTA-2003-AVI-136

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité du serveur in.ftpd sous Solaris 9

Conditions d'utilisation de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html>
Dernière version de ce document : <http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2003-AVI-136>

Gestion du document

Référence	CERTA-2003-AVI-136
Titre	Vulnérabilité du serveur in.ftpd sous Solaris 9
Date de la première version	18 août 2003
Date de la dernière version	–
Source(s)	Bulletin de sécurité #56121 de Sun
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

Elévation de privilèges.

2 Systèmes affectés

Solaris 9 (plates-formes SPARC et i386).

3 Description

Sous Solaris 9, le serveur FTP (*in.ftpd*) est basé sur le code du serveur WU-*ftpd*.
La faille décrite dans l'avis CERTA-2003-AVI-132 est également présente dans le serveur *in.ftpd*.

4 Solution

Appliquez le correctif de l'éditeur :

Bulletin de sécurité #56121 de Sun :
<http://sunsolve.sun.com/pub-cgi/retrieve.pl?doc=fsalert%2F56121>

5 Documentation

Avis CERTA-2003-AVI-132 du CERTA :

<http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2003-AVI-132/index.html>

Gestion détaillée du document

18 août 2003 version initiale.